

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

itions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

48 876

Déclaration de Maladie : N° S19-0003090

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9423 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SOUAL Abdellah Date de naissance : 09/04/1967

Adresse : villa 461 GREEN TOWN La levante Bouskoura - Casablanca

Tél. : 066 148 489 Total des frais engagés : 568,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Epigastrique + lichen irritatif

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur mon honneur d'avoir lu et compris la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 25/11/2020

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17/09/2010	CS			<i>Dr. Abdellatif NAITI Professeur de Médecine Interne Diplômé des Maladies Infectieuses et Tropicales Tél: 05 37 70 62 11</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>PHARMACIE SABRA 18/09/2010 DATE 22/09/2010 ABOUEID</i>	17/09/2010	T = 568,00 DH

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

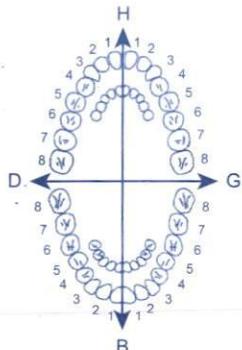
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

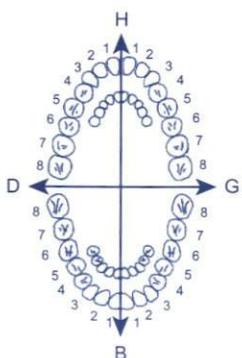
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

- Spécialiste du Val de Grâce à Paris
 - Diplômé de médecine Tropicale (Université Paris V)
 - Diplômé de Sidénologie (SIDA) Université de Nice SOPHIA ANTIPOLIS
 - Diplômé de l'institut Supérieur de Communication et de Management Médical (Paris X)
 - Médecin Agrée Auprès des Nations Unies
 - FMC en Cancérologie (Villejuif-IGR)
 - Appliqué en Médecine Navale (TOULON NAVAL)

Casablanca, le

ca, le: 17/09/202

ABDELILAH SOUAL

245. $\infty \times 2$

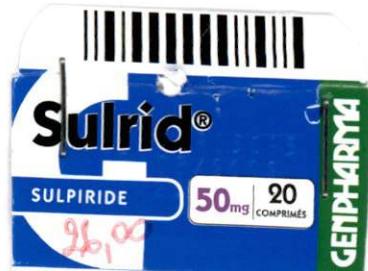
1 ALFRED
① Igel 10-12 mith
x 2mois

② SUL RIDE I.D. no.
ICP S.V. (Dognatil)
21/8/2013
26/05/3
HAMD NAIT KHU Interno



Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
Bd. Mohamed Taieb Naciri, Hay El Hassani,
BP 82403 Casa, Oum Rabii, Casablanca, Maroc
Tél.: 0529 004 466 - Fax : 0529 038 868
www.fckm-hck.ma

Chef de Pôle Check Up
Medecine Interne
Maladies Infectieuses & Tropicales
Tél.: 0657 908 387
E-mail : mnaithiou@gmail.com



Importateur Exclusif
Biocodex Maroc
Technopole - Aéroport Mohamed V
B.P. : 126-Nouaceur-Maroc
www.biocodex.ma

1/49-01

P.P.C. 245,00 DH

Complément alimentaire, ce n'est pas un
médicament

N° DA20181706751DMP / 20UCA / MA v3

Poids net : 7,5 g

N° lot :

A consommer de
préférence avant fin :

29685/02

Importateur Exclusif
Biocodex Maroc
Technopole - Aéroport Mohamed V
B.P. : 126-Nouaceur-Maroc
www.biocodex.ma

1/49-01

P.P.C. 245,00 DH

Complément alimentaire, ce n'est pas un
médicament

N° DA20181706751DMP / 20UCA / MA v3

Poids net : 7,5 g

N° lot :

A consommer de
préférence avant fin :

29685/02